



**Label**  
Argent 2019-2020



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU SAMEDI 10 OCTOBRE 2020

Le 10 octobre 2020 les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la salle Ciney, parc de la Mairie à Semur-en Auxois, sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration en date du 8 août 2020.

L'Assemblée est présidée par Grégoire Arranz Président de l'Association, assisté de Hervé Toggwiler Vice-Président, de Gilles Beloeil Secrétaire Général et de Marianne Nys Trésorier.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres, ladite feuille de présence permet de constater, selon les statuts en vigueur, que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Allocution de bienvenue du président
- Rapport moral du président - Vote sur le rapport moral
- Rapport et compte-rendu financier du trésorier
- Rapport des vérificateurs des comptes - Décharge au trésorier
- Bilan sportif
- Présentation du budget prévisionnel
- Élection du conseil d'administration
- Questions diverses

#### **Allocution de bienvenue**

Le président ouvre la séance à 14h10. En cette période difficile il est heureux que cette assemblée puisse se tenir et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à celle-ci tout respectant les gestes barrières. Il salue tout particulièrement la présence de :

Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport et aux affaires patriotiques.

Monsieur Christophe PAIN, Président de L'Office Municipal des Sports.

Les personnes suivantes se sont excusées :

Madame Catherine Sadon, Maire de la ville de Semur-en-Auxois.

Monsieur Christian LAFORET, Président du Comité Régional de Bourgogne Franche Comté de tir à l'arc.

Monsieur Arnaud GRILLOT, Président du Comité Régional Handisport de Bourgogne Franche Comté.

Monsieur Gilles COLLIN, Président du Comité Départemental de Côte d'Or de tir à l'arc.

Monsieur Alain GAUDOT, Président du Comité Départemental Handisport de Côte d'Or.

**Adresse : Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations  
9 rue du champ de Foire 21140 Semur-en-Auxois  
N° SIRET 494826290 00020**

Courriel : [cie.archers.auxois@gmail.com](mailto:cie.archers.auxois@gmail.com) Web : <http://club.sportsregions.fr/archers-auxois>



**COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**  
Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

## 1. Rapport Moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en annexe 1), puis la discussion est ouverte.

### Vote du Rapport Moral

Personne ne demandant la parole, le rapport moral est soumis au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité sous les applaudissements.

## 2. Rapport et Compte Rendu Financier

En préambule, Marianne Nys - trésorier, précise que cette année est particulière à plus d'un titre : tout d'abord par le peu d'écriture du fait de l'arrêt de l'activité dû à la pandémie, ensuite par l'obligation de présenter les comptes du fait d'une assemblée électorale et enfin de la nécessité de présenter un deuxième compte-rendu financier en janvier pour l'arrêté des comptes 2020.

Elle présente ensuite le compte de résultat positif et le bilan de l'Association (en annexes 2). Elle tient à rassurer les archers sur le bilan financier qui permet au club de voir le proche avenir de façon sereine malgré les manques à gagner imputables à la pandémie (pas d'animation et d'initiation au tir...). Au nom du club elle remercie l'OMS et par son intermédiaire la ville de Semur-en-Auxois pour la subvention versée cette année malgré la crise.

## 3. Rapport des vérificateurs des comptes

Présentation du rapport de vérification (en annexe 3) signé par deux vérificateurs qui certifient la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'Assemblée.

### Décharge au trésorier

Après avoir remercié les deux vérificateurs, est soumise au vote à main levée la résolution suivante : l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du compte rendu financier et celui des vérificateurs, donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## 4. Bilan Sportif

Le bilan sportif est présenté par notre Président (en annexe 4)

Il est à noter particulièrement :

- que cette année sportive 2019/2020, le club n'a pu être représenté au niveau national que dans une seule compétition de tir en salle organisée par la Fédération.



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

- que malgré cette saison tronquée les archers ont représenté le club et la Ville de Semur-en-Auxois dans plus de 25 villes et ont récolté :
  - 3 titres départementaux et 5 podiums
  - 3 titres régionaux et 1 podium
  - 1 participation à un championnat nationalet en Handisport :
  - 3 titres départementaux
  - 1 sélection en championnat national

### 5. Budget prévisionnel

Marianne NYS présente le budget prévisionnel (en annexe 5) et ouvre la discussion en précisant que ce budget a été réalisé en tenant compte de la crise et des contraintes prévisibles, (moins de subvention/participation exceptionnelle, activités estivales réduites...). À noter la création :

- d'une ligne « COVID » concernant les dépenses nécessaires pour le maintien de l'activité (achat de housses individuelles qui permettent à chaque archer de ranger arc, flèches, blason ...)
- d'une ligne « Publicité » pour communiquer sur notre club en ce début de saison
- d'une ligne « Solstice 2021 » le projet sportif, culturel, de découverte et de convivialité, projet phare de l'année 2021

Le budget, n'appelant pas de question particulière, est soumis au vote à main levée.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

### 6. Élection du Conseil d'Administration

Présentation des 9 candidats et vote. (par liste alphabétique)

Arranz Grégoire, Chapart Alain, Chapart Lydie, Goyot Jean Louis, Legris Alexis  
Nys-Debrot Marianne, Pimpim Marie-Jeanne, Simonnot Jonathan, Toggwiler Hervé

Après le vote des ayants-droits de l'assemblée, les 9 candidats sont élus.

Après délibération à huis-clos des nouveaux élus, les résultats suivants sont proclamés :

- Président : Grégoire Arranz
- Vice-Président : Hervé Toggwiler
- Secrétaire Général : Jonathan Simonnot
- Trésorier : Marianne Nys



## COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS

Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

### 7. La parole est donnée à nos invités

- Monsieur Christophe PAIN, Président de L'Office Municipal des Sports.  
Tient tout d'abord à saluer les performances des archers et à remercier le club pour son esprit d'équipe et son bureau pour le sérieux de son assemblée générale.  
Il précise que les subventions, subventions allouées par la Mairie, sont réparties selon des critères d'attribution qui vont être revus prochainement pour respecter les lois – Patrick Creuzot en parlera plus avant.  
L'assemblée de l'OMS cette année est réalisée de façon numérique par l'intermédiaire du site de l'OMS qui met à disposition tous les documents nécessaires. Un code spécifique individuel est remis aux présidents des associations pour leur permettre de voter entre le 2 et le 9 novembre 2020. Christophe Pain incite toutes les personnes à aller consulter les documents sur le site. <http://www.oms-semurenauxois.sitew.fr/>
- Monsieur Patrick CREUSOT, Maire Adjoint délégué au sport et aux affaires patriotiques.  
Après avoir excusé Madame Sadon, il félicite les archers pour leur palmarès et le club pour sa gestion prudente et sa situation financière saine.  
Malgré la période difficile et les nombreuses directives et protocoles à respecter la réouverture des salles de sport était une priorité de la ville. Les associations ont pour la plupart joué le jeu et ont permis une redynamisation sportive de la ville. Merci à elles.  
Concernant les travaux du foirail, les demandes complémentaires du nouvel architecte (le précédent étant parti en retraite) concernant les études de sol (réalisées à ce jour) et de structure générale (réalisées en septembre, en attente de conclusion) retardent la finalisation du projet. La maîtrise d'œuvre doit mettre à jour le projet définitif en proposant de remplacer le bardage bois par un bardage acier et de réduire le pan de toiture vitrée. La Ville attend donc le projet définitif qui doit permettre l'obtention des subventions du SICECO, du Département et de l'État et le lancement des appels d'offres des entreprises. Si rien ne retarde à nouveau le projet les travaux pourraient avoir lieu en Juin 2021 au plus tôt. Que les travaux aient lieu en été ou en hiver la Ville, comme promis, étudiera la possibilité de permettre la continuité d'activité.  
La subvention attribuée à l'OMS par la Ville et répartie par l'OMS à été visée par la Chambre Régionale des Comptes car non conforme à la législation. L'OMS n'a pas le droit d'attribuer des subventions selon les critères existants. L'OMS devra donc demander des projets argumentés et chiffrés. Une réflexion est en cours pour la création d'une commission Ville/OMS pour valider les projets qui méritent l'attribution de subvention. Une réunion d'information des présidents/trésoriers est prévue. Mais les informations et documents sont disponibles sur <https://www.associations.gouv.fr/>



**Label**  
Argent 2019-2020



**COMPAGNIE DES ARCHERS DE L'AUXOIS**  
Jeunesse et Sport : 21 S 293 - F.F.T.A : 02 21 018 - F.F.H. : 04 021 2602

## 8. Questions diverses

- Lors des interventions, la précision a été faite qu'à ce jour le club a enregistré pour la saison 2020/2021, 50% de licences vs l'année précédente.
- Une campagne nationale de soutien au mouvement handisport est ouverte jusqu'en octobre 2021. Le club a souscrit à « Gagnons Tokyo avec Handisport » et doit vendre des tickets à 2€. Nous comptons sur les archers pour acheter/vendre ces tickets. De nombreux lots, dont une voiture ou un séjour au Japon..., sont à gagner. De plus, la moitié de la vente des tickets est reversée au club.

Les Archers présents n'ayant plus de question complémentaire la séance est levée à 15h35.

Dans le cadre du respect des règles sanitaires il n'a pas été possible de conclure cette AG par le traditionnel pot de l'Amitié.

Le Président  
Grégoire Arranz

Le Secrétaire  
Gilles Belœil

Le Trésorier  
Marianne Nys